

LA VACCINATION HPV

La Fédération Wallonie-Bruxelles propose le vaccin gratuit pour les jeunes filles âgées de 13-14 ans. A cet âge, la vaccination peut se faire, selon le choix des parents, soit par le service de Promotion de la Santé à l'École (PSE), soit par le médecin traitant. Le vaccin est aussi disponible en pharmacie. Il est remboursé partiellement pour les jeunes filles de 12 à 18 ans (coût en 2012 : environ 30 € pour les 3 doses).



AUTRES DÉPISTAGES IMPORTANTS POUR LES FEMMES

Dès 50 ans, pensez aussi à faire le dépistage du cancer du sein par mammotest et le dépistage du cancer de l'intestin. Préserver sa santé, c'est important. Parlez-en à votre médecin ! Plus d'informations sur www.lemammothest.be et www.cancerintestin.be.

COMMENT SE DÉROULE LA VACCINATION CONTRE LE HPV ?

La vaccination se fait en 3 doses, injectées de préférence sur une période de 6 mois. L'injection dans le bras provoque souvent une douleur pendant quelques heures. Selon les données actuellement disponibles, les effets indésirables du vaccin sont le plus souvent légers.

QUELLE PROTECTION LE VACCIN OFFRE-T-IL ?

Lorsque la vaccination est administrée à une jeune fille qui n'a pas encore eu de rapports sexuels, on estime que la protection donnée par le vaccin est d'environ 70%, pour autant que la vaccination soit complète (3 injections).

Pour les jeunes femmes de moins de 26 ans, qui ont déjà eu des rapports sexuels ou qui ont été infectées par certains types de HPV, la vaccination peut être proposée : il faut en discuter avec le médecin car, dans ce cas, la vaccination peut avoir une efficacité moindre.

L'accès à la santé pour tous



La solidarité, c'est bon pour la santé.



POUR TOUTE INFORMATION
www.sante.cfwb.be



LE DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS, PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN !

- un frottis
- tous les 3 ans
- entre 25 et 65 ans



En Belgique, le cancer du col de l'utérus est le 8^{ème} cancer en fréquence chez les femmes. Dans plus de 95% des cas, il est lié à une infection persistante due à certains virus appelés papillomavirus ou HPV.

Les papillomavirus sont une grande famille de virus, mais seuls quelques-uns peuvent provoquer un cancer.

Ces virus se transmettent très facilement par contact sexuel (organes génitaux, bouche,...). La contagion est possible dès les premiers rapports.

La plupart de ces infections passent inaperçues et guérissent spontanément en quelques mois. Mais dans une minorité des cas, le virus s'installe pour longtemps dans les cellules du col de l'utérus et y entraîne des modifications précancéreuses qui se développent lentement. Un cancer n'apparaît en moyenne qu'après 10 à 15 ans.



FAUT-IL FAIRE LE FROTTIS SI ON N'A AUCUN SIGNE ANORMAL ?

Oui, car les lésions précancéreuses se développent lentement et ne donnent aucun symptôme pendant des années. Un dépistage tous les trois ans suffit pour ne pas passer à côté.

Par ailleurs, si vous avez des saignements en dehors des règles ou un autre symptôme anormal (pertes blanches malodorantes, douleurs), il vaut mieux en parler à votre médecin. C'est peut-être le signe d'une infection sexuellement transmise et il est toujours préférable de la faire soigner.

QUELLES FEMMES SONT CONCERNÉES ?

Le dépistage par frottis est recommandé pour toutes les femmes entre 25 et 65 ans. La ménopause n'est donc pas une raison pour ne plus le pratiquer.

Avant 25 ans, il est conseillé d'en parler avec votre médecin dans les 3 ans qui suivent le premier rapport sexuel.

COMMENT SE DÉROULE LE DÉPISTAGE ?

Le dépistage par frottis se fait lors d'un examen gynécologique. Le médecin (gynécologue ou généraliste) introduit dans le vagin un spéculum (un petit écarteur) qui lui permet de voir le col de l'utérus. Il frotte une spatule et/ou une minuscule brosse à la surface du col pour récolter quelques cellules. Ce n'est pas douloureux.

Le prélèvement est ensuite envoyé dans un laboratoire qui l'examine au microscope. Les résultats sont transmis au médecin qui a fait le dépistage.



QUELS PEUVENT ÊTRE LES RÉSULTATS DU DÉPISTAGE ?

Si cet examen détecte des modifications des cellules du col, le médecin proposera de faire un nouveau prélèvement ou de pratiquer un examen complémentaire appelé colposcopie. Il s'agit de regarder le col avec une loupe grossissante et éventuellement de réaliser une biopsie pour confirmer ou préciser les résultats. Dans certains cas, une intervention locale sera nécessaire.

FAUT-IL FAIRE LE DÉPISTAGE SI ON EST VACCINÉE CONTRE LE HPV ?

Oui, le dépistage par frottis reste indispensable car les vaccins n'assurent pas une protection totale.

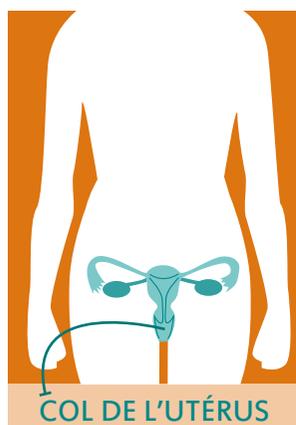
Les vaccins actuels protègent contre les deux virus HPV les plus souvent responsables de cancer du col, mais pas contre tous les virus qui peuvent le provoquer.

Même si on est vaccinée contre le HPV, il faut donc faire un dépistage tous les trois ans.

POURQUOI LE DÉPISTAGE ?

Le dépistage, souvent appelé frottis, permet d'identifier les modifications des cellules du col. Ceci permet de trouver des anomalies avant qu'elles n'évoluent en cancer ou au tout début de celui-ci.

Un traitement local permet alors d'arrêter l'évolution de ces anomalies. Pour être efficace, le dépistage doit être pratiqué régulièrement tous les 3 ans.



VACCINATION



Proposée gratuitement par la médecine scolaire (PSE)

Selon avis du médecin

DÉPISTAGE

